# CENTURY 21. Hervé Regnault

### Barèmes Honoraires TTC à charge Acquéreur Sauf stipulation contraire prévue au mandat

#### Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir

Applicable au 1er janvier 2025

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000€	4.500 €
De 15.001 à 30.000€	5.000 €
De 30.001 à 45.000€	6.000 €
De 45.001 à 60.000€	6.500 €
De 60.001 à 75.000€	7.500 €
De 75.001 à 90.000€	8.000 €
De 90.001 à 105.000€	9.000 €
De 105.001 à 120.000€	10.000 €
De 120.001 à 135.000€	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6%

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

**CENTURY 21.** 

# CENTURY 21. Hervé Regnault

#### Barèmes Honoraires HT à charge Acquéreur

Sauf stipulation contraire prévue au mandat

#### <u>Immobilier Commercial – Bureaux – Cession de fonds de Commerce</u> <u>Droit au bail – Droit d'entrée</u>

Applicable au 1er janvier 2025

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000€	4.500 €
De 15.001 à 30.000€	5.000 €
De 30.001 à 45.000€	6.000 €
De 45.001 à 60.000€	6.500 €
De 60.001 à 75.000€	7.500 €
De 75.001 à 90.000€	8.000 €
De 90.001 à 105.000€	9.000 €
De 105.001 à 120.000€	10.000 €
De 120.001 à 135.000€	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6%

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.



#### **Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>**

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

☐ Zone « très tendue »

■ Zone « tendue »

☑ Zone « non tendue »

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires de location d'un garage : 150 € TTC à la charge du preneur et 150 € TTC à la charge du bailleur. (sauf stipulation contraire prévue au mandat)

#### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>Inférieur ou égal à 8 €</b> / m² TTC	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m² TTC	

#### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation		0 € TTC
	1ère option	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail		% TTC du loyer annuel hors charges
	2ème option	
		Inférieur ou égal à 8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux		Inférieur ou égal à 3 € / m² TTC

<sup>(1)</sup> Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### Bail Commercial ou professionnel (à la charge du Preneur)

Loyer de 0 à 1.999 € : 1,5 % HT sur le cumul des loyers pendant la durée du bail avec un minimum forfaitaire de 1.000 € HT Loyer entre 2.000 à 3.999 € : 1,25 % HT sur le cumul des loyers pendant la durée du bail Loyer supérieur à 4.000 € : 1 % HT sur le cumul des loyers pendant la durée du bail

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème applicable au 01/01/2025

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

**CENTURY 21.**